

de l'immense majorité de nos amis. Je suis certain d'être leur interprète en vous exprimant leur profonde gratitude." Comme preuve que tous les académiciens ne sont pas avec MM. Brunetière et d'Haussonville, voici un mot de M. René Bazin: "Tous mes compliments pour votre admirable article. Je suis entièrement de votre avis." Le Père Janvier, le prédicateur de Notre-Dame, applaudit aussi à l'article de M. de Mun. M. Jean Lerolle, président de l'Association catholique de la Jeunesse française, écrit: "Vous avez magnifiquement traduit la pensée de l'immense majorité des catholiques français." M. Delahaye, sénateur de Maine-et-Loire, envoie le télégramme suivant: "Adhésion complète à la lettre de Mun."

En somme le sentiment catholique semble être avec M. de Mun contre les intellectuels de la supplique aux évêques. Un entrefilet de l'*Osservatore Romano*, dont on connaît les relations avec le Vatican, a, dès le premier instant fait entendre une note très sévère. "Nous hésitons, a dit le journal romain, à admettre l'exactitude de cette information (relative à la supplique), ne pouvant supposer que les signataires nommés dans cette dépêche se soient permis une initiative aussi incorrecte." Ce mot, venant d'une telle source, était très significatif. De son côté l'*Univers* qualifie la supplique d'intempestive et de condamnable; il estime que les signataires ont un peu l'air d'adresser une sommation à l'épiscopat.

Après sa lettre à M. l'abbé Barbier, Mgr Turinaz a publié une réponse directe à la supplique. Tout en reconnaissant les bonnes intentions des signataires, il taxe avec raison ceux-ci d'immixtion illégitime dans une question d'ordre ecclésiastique. Il montre que cette intervention de laïques dans la question fondamentale du refus ou de l'acceptation de la loi, par conséquent dans l'administration et le gouvernement de l'Eglise, est une première réfutation de la thèse qu'ils prétendent défendre. Il se déclare incapable de comprendre comment, en présence des termes dont Pie X s'est servi et des raisons qu'il a données pour repousser, réprouver et condamner cette loi, ils peuvent demander à des évêques de l'accepter et de la mettre en pratique. Le Pape a affirmé que la loi favorise le schisme; cependant les auteurs de la supplique veulent induire les évêques à l'appliquer.